

Forum Mouillage 30 janvier 2024

Réglementation

Zone de mouillage et d'équipements légers

Témoignage Alpes - Maritimes



| DDTM 06

Lorène LAVABRE – DDTM06 Service maritime
Chargée de mission environnement marin
lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr

1

- Généralités et compatibilités

2

- Niveau d'évaluation des incidences environnementales du projet

3

- Demandes d'autorisations

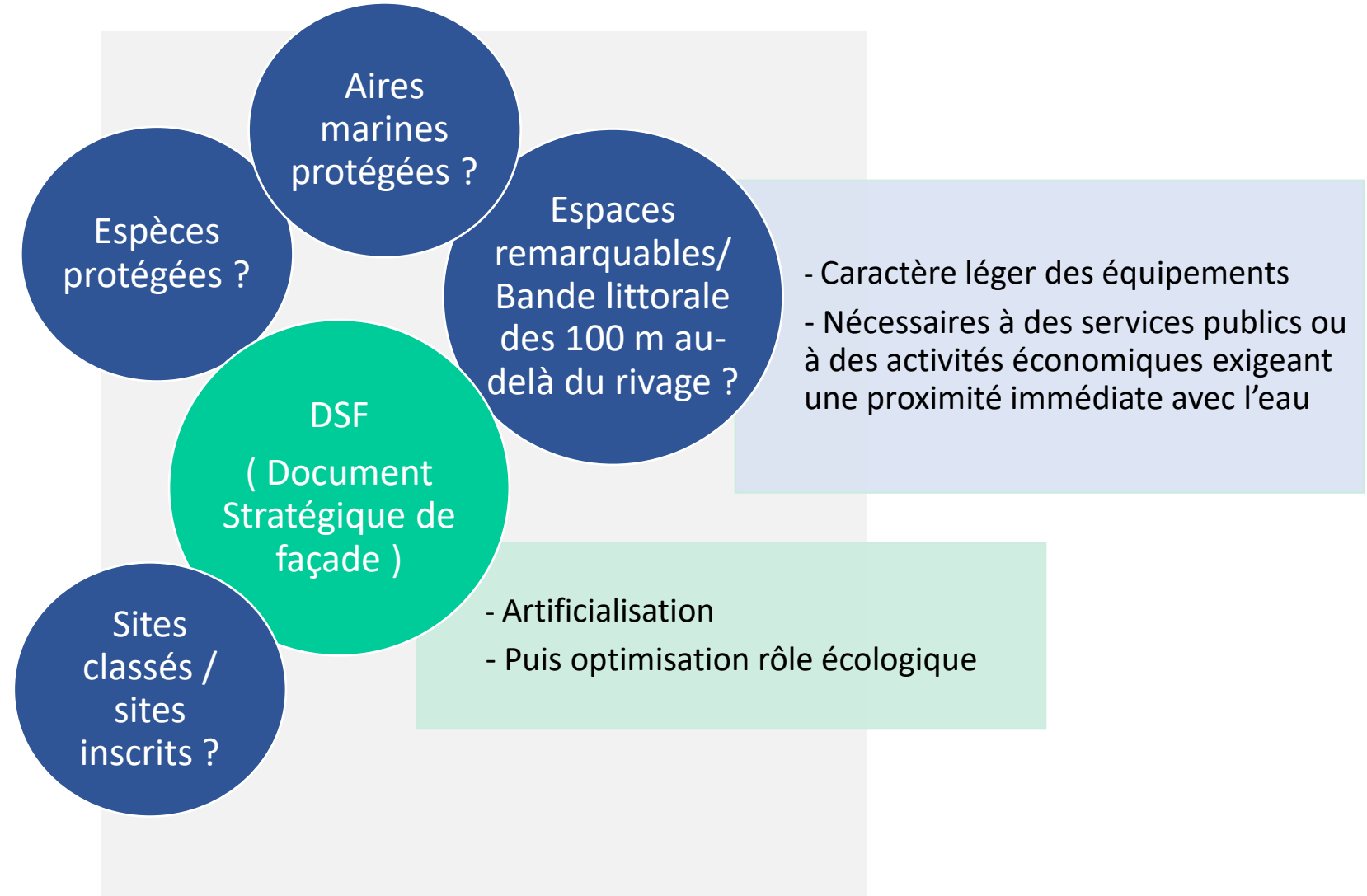
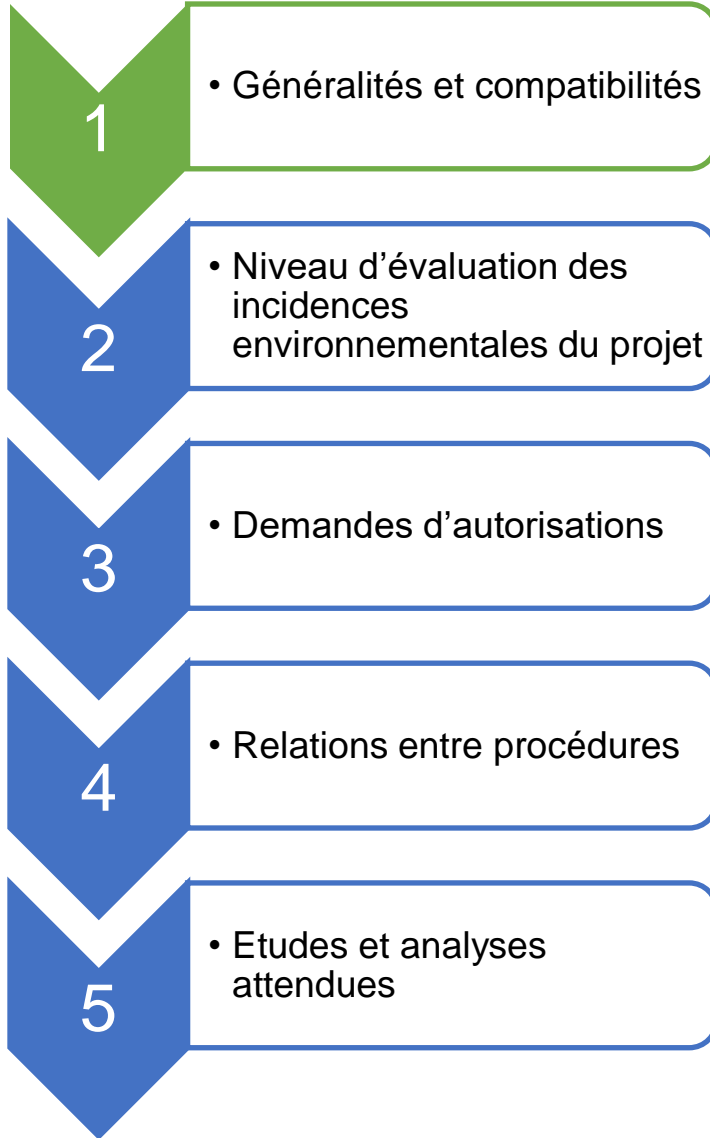
4

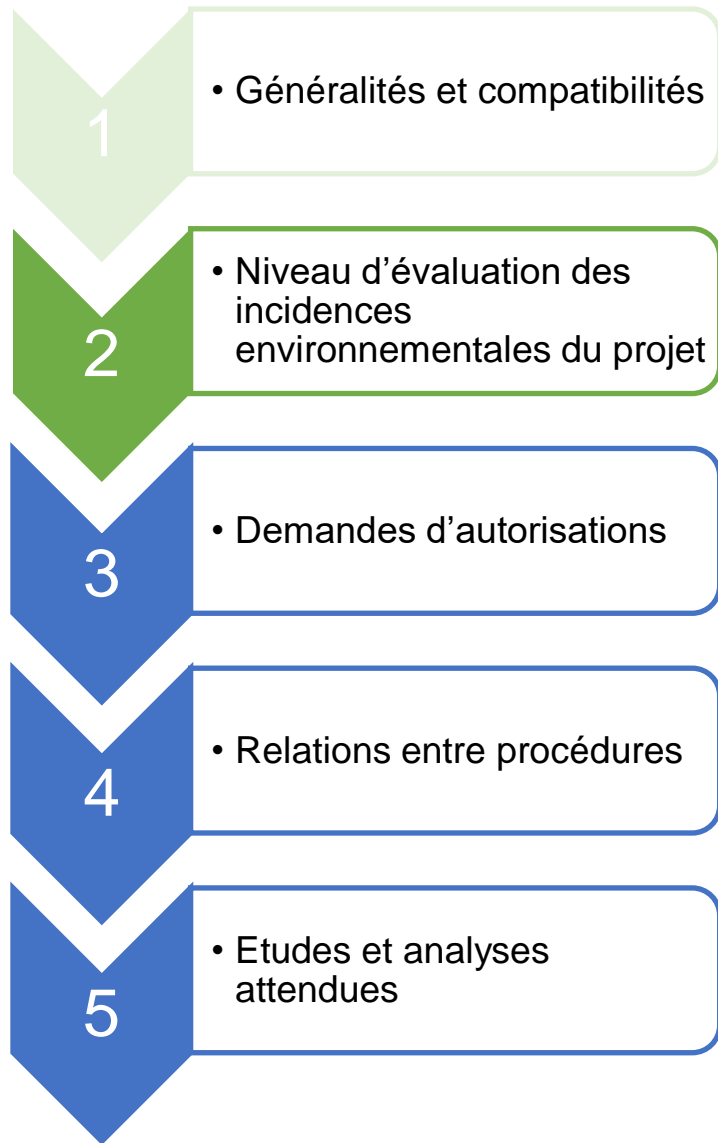
- Relations entre procédures

5

- Etudes et analyses attendues

Procédures : domaniale, environnementale, navigation sécurité usages, balisage, archéologie





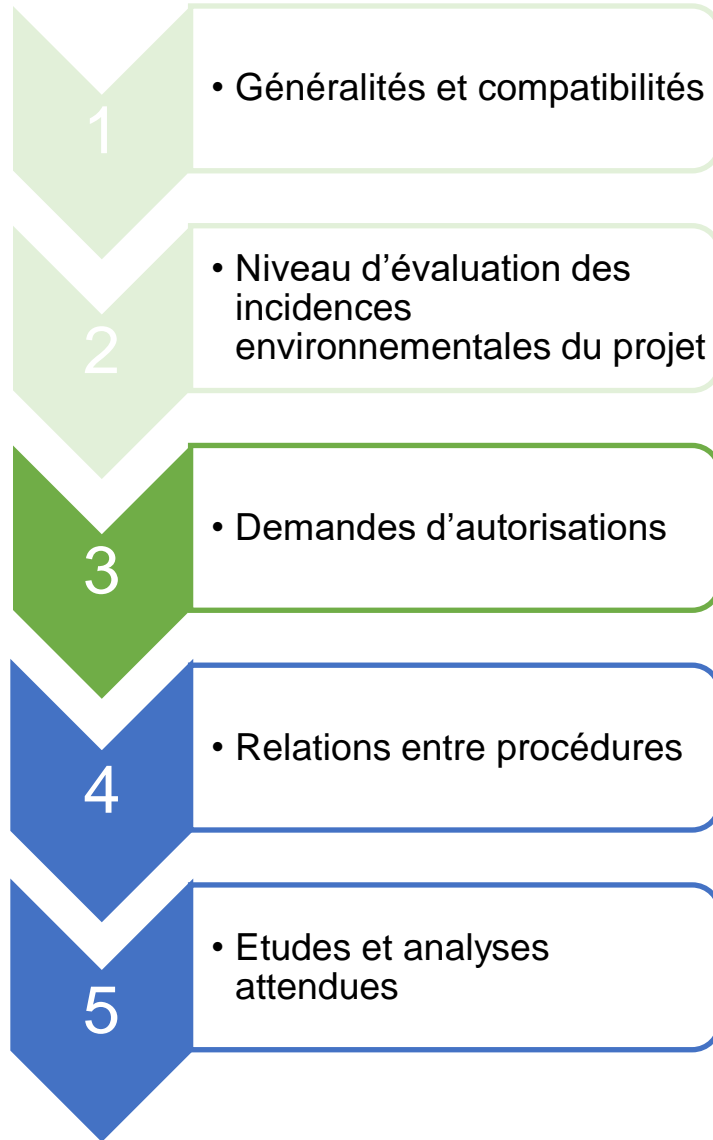
Procédure
Cas par Cas
Etude
d'impact ?

- Considérants
- Conditionne les procédures

Autres évaluations des incidences
environnementales :

- Evaluation des incidences Natura 2000
- Evaluation des incidences loi sur l'eau

Décision cas par cas + Etude
à fournir dans les dossiers de
demandes d'autorisations



Environnementale

Dont loi sur l'eau (coût des travaux)

+ autres potentielles

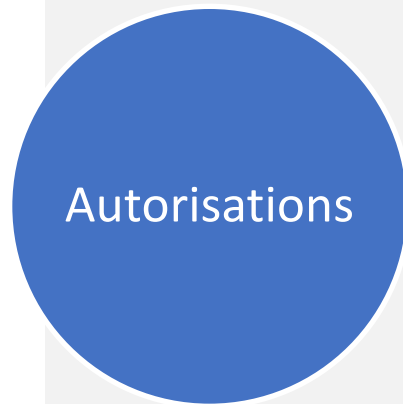
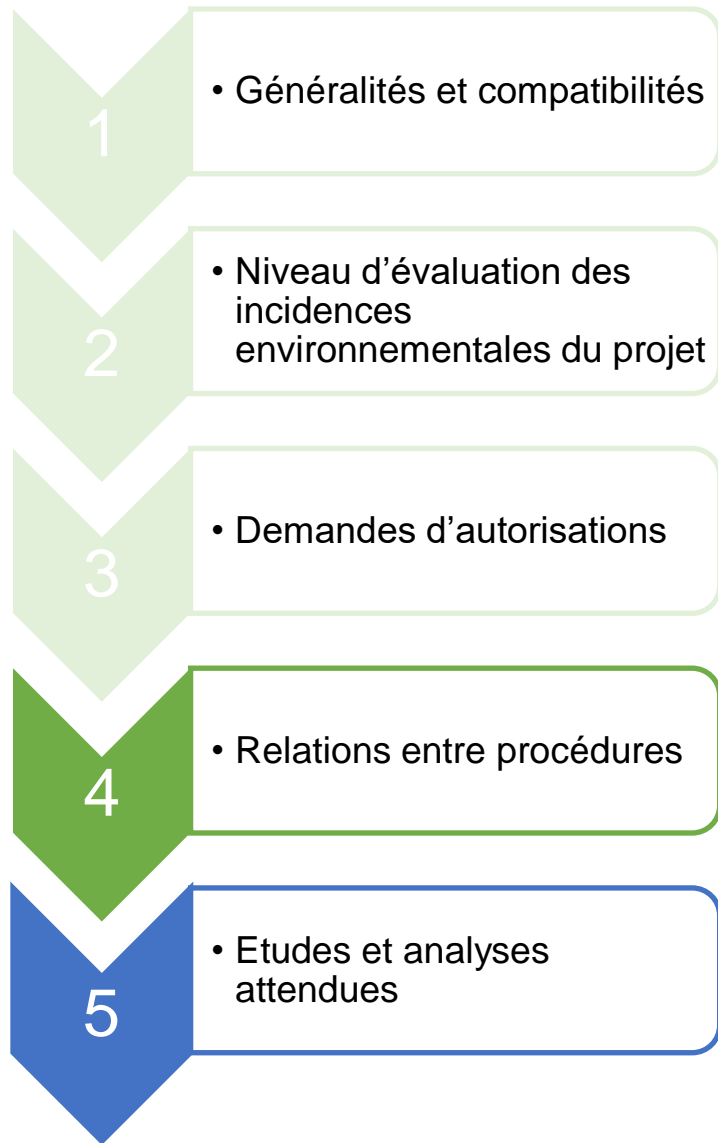
- Cas 1: (D) Déclaration loi sur l'eau
- Cas 2 : (A) Autorisation sans étude d'impact
- Cas 3 : (A avec EI) Autorisation avec étude d'impact

- Autorité (s) ? Délai ?
- Procédures environnementales embarquées ?

Domaniale

Convention ZMEL + Règlement de police

- Autorité(s) ? Délai ? Arrêtés avec plans
- Mouillage collectif - Intérêt Général
- 1 bénéficiaire, seul responsable
- Droit de priorité communes et leurs groupements
- Procédure de publicité et de sélection ?
- Redevance ? (Gratuité ?)



Environnementale

Dont loi sur l'eau (coût des travaux)

+ autres potentielles

- Cas 1: (D)
- Cas 2 : (A)
- Cas 3 : (A avec EI)

- Autorité (s) ? Délai ?
- Procédures environnementales embarquées ?
- **Droit de propriété ou d'y réaliser le projet**
- **Avis Mission Régionale Autorité environnementale?**
- **Enquête publique ?**
- **Durée ?**
- **Information démarrage/ Compte rendu chantier**
- **Mise en ligne**

Domaniale

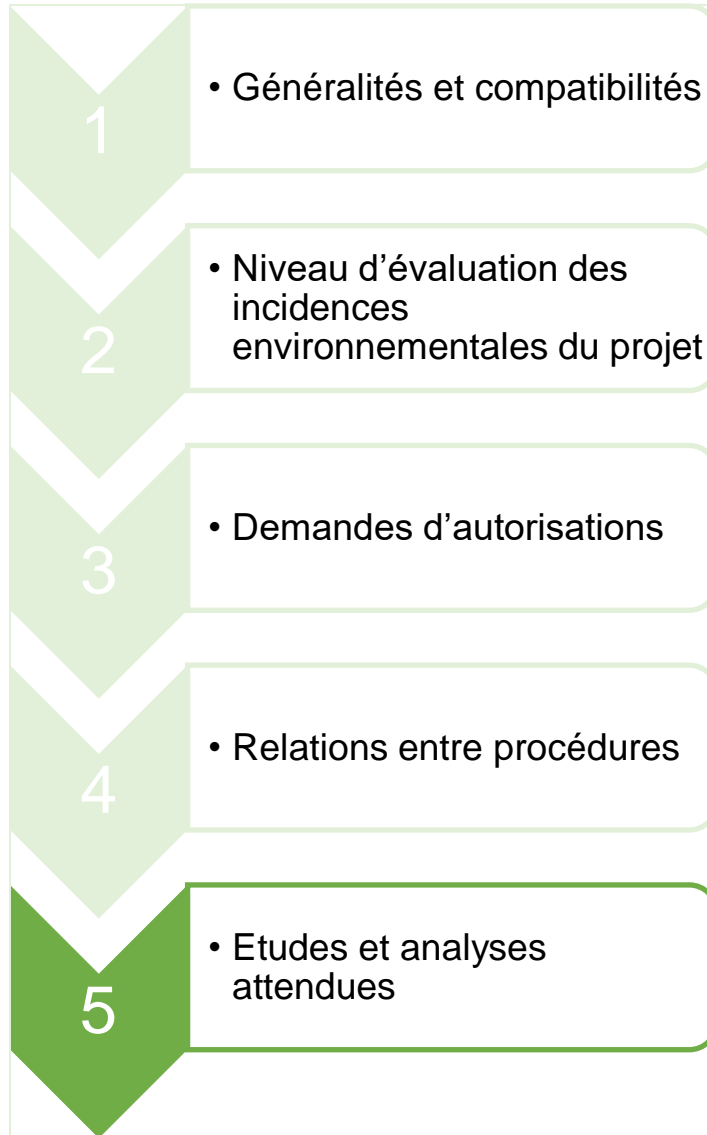
Convention ZMEL + Règlement de police

- Réglementation du projet
 - Suivis environnementaux (travaux) et (exploitation)

- Autorité(s) ? Délai ? Arrêtés avec plans
- Mouillage collectif - Intérêt Général
- 1 bénéficiaire, seul responsable
- Droit de priorité communes et leurs groupements
- Procédure de publicité et de sélection ?
- Redevance ? (Gratuité ?)
- **Avis obligatoires ?**
- **Enquête publique ?**
- **Durée ? « Renouvellement » ?**
- **Réversibilité /Remise en état du site**

Réunion/contact avec vos
services instructeurs

Et pour : - Entretien ? - Dépose ?



Etudes de terrain :

- Fréquentation navires 4 saisons
- Physiques : géotechnique, de courantologie, hydrométéorologique
- Biocénose
- Paysagère

Opérations nécessaires avant travaux :

- Nettoyage du site
- Archéologie ?
- (Sécurisation pyrotechnique)

Analyses :

- Besoin et solutions
- Historique et perspectives d'évolution du site
- Accessibilité
- Bénéfice écologique
- Services et équipements terre/mer associés
- Activités (baignade, plongée, pêche, câbles et canalisation, évènement, etc.) et réglementation
- Effets report, contexte bassin de navigation
- Economique
(financements, travaux pose initiale, prise en compte d'une redevance, fonctionnement, entretien, dépose etc.)
- Modalités gestion
- Logistique (travaux et exploitation)

- Compatibilité avec les stratégies
- Description des installations
- Périmètre et coordonnées
- Calendrier et programme de travaux
- Type de mouillage
- Période(s) d'exploitation et de démontage annuel
- Fréquence de passage, conditions de stationnement temporaire
- Mesures de suivi

Conclusion

Partage d'un espace maritime restreint, attractif et concurrentiel

Procédures générales, consultations, information

Spécificité domaniale « convention » (bilatéral) + « règlement de police »

Suivis et conditions d'adaptation

Forum Mouillage 30 janvier 2024

MERCI



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| DDTM 06

Lorène LAVABRE – DDTM06 Service maritime
Chargée de mission environnement marin
lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr

Ressources

Guide Méthodologique :

« Créer, gérer et organiser les zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) » - MTES/DEB - Juin 2020

Services Instructeurs Locaux :

Vos services en charge de l'instruction des demandes d'autorisations domaniale, environnementale (etc.)

Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

- ZMEL : R.2124-39 à 55
- Généralités redevance et gratuité : L.2125- 1 à 6

Code du Tourisme :

- Règlement de police : R. 341-4 et s.

Code de l'Urbanisme :

- Espaces remarquables : R.121- 4 à 6
- Bande des 100 m : L. 121-16 à 20
- Espaces proches du rivage

Code de l'Environnement :

- Cas par cas : R. 122 – 1 et s.
- Loi sur l'eau : R. 214 – 1 et s.
- Autorisation environnementale : R.181-1 et s., et L. 181 – 2 pour les procédures embarquées
- Evaluation des incidences Natura 2000 : liste R. 414-19 et listes locales complémentaires (arrêtés locaux)
- (Autorisation propre à Natura 2000) : items liste R. 414-27 retenus par des listes locales (arrêtés locaux)
- Opposabilité DSF : L. 219- 4
- Aires marines protégées : L. 334- 1 à 2.5
- Protection espèces : listes nationales, locales etc.
- Dérogation protection espèces : L.411-2 4°
- Autorisation spéciale au titre des sites classés : R. 341-1 et s.
- Enquête publique : R.123 – 1 et s.